

## En avant pour l'édition 2019 !

© 01/02/2019 | CC • Terre-net Média

**Graines d'agriculteurs 2019** est lancé depuis quelques jours. Ce concours, organisé depuis huit ans par Terres Innovantes, le fond de dotation du syndicat Jeunes Agriculteurs, récompense les producteurs récemment installés. Si vous êtes intéressés, vous avez jusqu'au 29 mars pour déposer votre candidature. Le thème cette année : la gastronomie.



*Ce concours est aussi l'occasion de communiquer sur l'agriculture auprès du grand public. (@(@http://www.demainjeseraipaysan.fr))*

**D**epuis lundi dernier, les jeunes producteurs installés entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2017, peuvent participer au **concours Graines d'agriculteurs 2019**. Cette huitième édition est placée sous le signe de la **gastronomie**. Peuvent concourir toutes les exploitations avec une activité ou un projet en lien avec cette thématique, c'est-à-dire un savoir-faire sur un produit (**farine**, safran, animaux racés...), un **atelier de transformation** atypique et/ou innovant, un **circuit de commercialisation** spécifique (**vente directe à des restaurateurs**, création d'une coopérative, etc.) ou une façon originale de promouvoir les productions.

L'année dernière, **trois jeunes agriculteurs ont été primés lors de ce concours aux Terres de Jim en Ile-et-Vilaine : Simon Jansana, Marion Breteau et Thibault Le Masle.**

**Découvrez les finalistes de toutes les éditions précédentes et leurs projets ICI.**

**Ils se présentent, en vidéo, sur Youtube ICI.**

Pour s'inscrire, il suffit de répondre, avant le 29 mars inclus, à un **questionnaire en ligne** sur le site web [www.demainjeseraipaysan.fr](http://www.demainjeseraipaysan.fr). Les 10 meilleurs dossiers seront sélectionnés en fonction de paramètres économiques et qualitatifs, et de la cohérence de la démarche. Un reportage vidéo et photo sera réalisé sur chacune des fermes. La particularité de ce prix agricole : le grand public vote pour son candidat préféré. L'occasion de **communiquer sur l'agriculture** auprès de la société. Ensuite, un jury, composé de représentants du syndicat **Jeunes Agriculteurs**, organisateur du concours via son fond de dotation **Terres Innovantes**, de mécènes et des partenaires<sup>(1)</sup>, choisit les gagnants de chaque catégorie. Ces derniers recevront un chèque de 3 000 € et les 10 finalistes des cadeaux.

### Dates à retenir :

- 28 janvier au 29 mars : dépôt des candidatures.
- 28 février : soirée des Graines d'agriculteurs au Salon international de l'agriculture.
- mi-avril : jury de sélection des finalistes.

- juin : réalisation des reportages vidéo et photo.
- fin juin/début juillet au 26 août : vote du public sur internet.
- 27 août : jury final.
- 6 au 8 septembre : remise des récompenses aux **Terres de Jim** au Puy-en-Velay.

Retrouvez toutes les infos sur l'édition 2019 de Graines d'agriculteurs [ICI](#).

Et sur [Facebook](#).

(1) Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, l'Union des industries de la protection des plantes (UIPP), le Crédit Agricole, Groupama, Total, la Confédération nationale de l'élevage, la Fondation Avril et l'Académie d'agriculture de France.